

N°09-070723-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	8
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Mariane MICHEL, Bruno AVEQUE, et Nadine VERNEY

Pouvoir : Mariane MICHEL à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Aménagement de la Place de la Fare – Lot n°1 « Renforcement structurel – Fondations spéciales » : Approbation d'un avenant n°1 au marché passé avec la société TDMI

Par délibération du 24 mars 2023, le Conseil municipal a attribué le marché pour la réalisation des travaux d'Aménagement de la Place de la Fare – Lot n°1 « Renforcement structurel – Fondations spéciales » à la société TDMI pour un montant de 248 963 € HT.

A l'avancée des études d'exécution préalables au chantier, il est apparu que des travaux supplémentaires devraient être réalisés pour permettre la pose des éléments de renforcement structurel. Il s'agit notamment de travaux de dépose, dévoiement et repose de réseaux électriques et de réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Des travaux supplémentaires suivants sont nécessaires pour la bonne réalisation du chantier de renforcement structurel et de réaménagement de la Place de la Fare.

Ces travaux représentent un montant de 24 285 € HT.

Conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique (modification de faible montant inférieure à 15% du montant du marché initial), la Commune de Vaujany souhaite donc entériner, par voie d'avenant, la réalisation de ces travaux complémentaires.

Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;


- Décide de valider l'avenant n°1 au marché de travaux d'Aménagement de la Place de la Fare – Lot n°1 « Renforcement structurel – Fondations spéciales » passé avec la société TDMI pour un montant de 24 285 € HT, portant le montant du marché de 248 963 € HT à 273 248 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2315 du budget communal 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 11/07/2023

Le Maire,

Yves GENEVOIS

